

CONSEIL
des
COMMUNAUTES EUROPEENNES

Secrétariat Général

Bruxelles, le 6 juin 1973

1151/73 (AG 136)

LIBRARY

FEUILLE DOCUMENTAIRE (1)
N° 83/1973

441.2(67)

"Norges Handels og Sjøfarts Tidende" (16.5) (2)

"L'ACCORD COMMERCIAL CONCLU PAR LA NORVEGE AVEC LA
COMMUNAUTE EUROPEENNE"

L'association des armateurs norvégiens a fait parvenir au Gouvernement le compte-rendu ci-dessous concernant le point de vue des transporteurs maritimes sur l'accord conclu avec le Marché commun.

Formellement et en pratique, les transports maritimes ont été tenus entièrement à l'écart du présent accord entre la Norvège et les Communautés européennes. Cela signifie que l'objectif de négociation que le Gouvernement s'était fixé dans le domaine du secteur d'exportation le plus important du pays n'a été réalisé ni en totalité ni en partie. L'accord en soi ne fournit aucune base pour la préservation des intérêts maritimes considérables de la Norvège au moyen d'une coopération avec les organes de la Communauté. Cela est particulièrement préoccupant compte tenu des restrictions de plus en plus sévères

(1) Texte réservé à la documentation administrative interne

(2) Oslo

1151 f/73 (AG 136) ndt/aa

.../...

CEE/CEEA/CECA

au libre accès à la concurrence dans le domaine des transports internationaux, dont la flotte marchande norvégienne dépend entièrement.

L'information selon laquelle la déclaration unilatérale faite par la Norvège lors de la conclusion des négociations ferait partie des documents officiels concluant la négociation, est erronée et ne correspond aucunement à la réalité. De même, la brochure de vulgarisation publiée par le département prête à confusion et contribue à créer une fausse impression lorsqu'il y est dit que la déclaration de la Norvège "fait partie de l'accord".

Les transports maritimes constituent le secteur économique d'exportation le plus important de la Norvège à l'égard de la Communauté : 40 % de nos revenus d'exportation provenant du territoire de la Communauté sont réalisés par la prestation de services maritimes. Environ 55 % de notre tonnage est à tout moment en route à destination ou en provenance de la zone des Communautés, et cette région constitue le marché le plus important pour les services maritimes norvégiens. Du point de vue tant interne qu'externe le commerce des pays du Marché commun connaît un rythme d'expansion plus rapide que celui de l'ensemble du commerce mondial, de sorte que l'importance de ce marché ira sans cesse croissant dans les années à venir.

C'est pourquoi, l'association des armateurs norvégiens a fortement souligné la nécessité d'inclure dans l'accord commercial l'engagement formel que des consultations seront engagées entre le Marché commun et la Norvège sur les problèmes maritimes. Le Gouvernement partageait